

# ATTESTATION D'ASSURANCE BATI PISCINE

Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire



Afin de vérifier la validité de cette attestation d'assurance, scannez le QR Code ou accédez au lien suivant :

<https://www.monsiteassure.fr/attestation-rcd/2ZR43Px>

Ce lien sera accessible dès le lendemain de l'émission du présent document.

Conformément aux dispositions du présent contrat, il est convenu qu'en cas de non-paiement de la prime d'assurance à(aux) échéance(s) définie(s), les présentes garanties seront suspendues, dans les conditions prévues à l'article L113-3 du Code des assurances.

## Le souscripteur

CHAM  
170 chemin du fraysse  
26400 GRANE  
N° SIREN : 949455463  
Date de création : 14/03/2023  
Chiffre d'affaires HT activités piscine : 100000 €  
Effectif réel : 1 personnes

### Votre intermédiaire :

TUTASSUR  
71 CHEMIN DE LA GABELLE PROLONGÉE,  
06220 LE GOLFE JUAN  
Tél : 0465842534  
Email : GESTION@TUTASSUR.FR

## Les assureurs

**Sections I et II du contrat** : PROTECT SA - Chaussée de la Jette 221 - 1080 BRUXELLES - NBB : 1.009 - FSMA : 106009A - RPR : 0440.719.894

**Section III du contrat** : CFDP ASSURANCES Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 1.692.240 €, ayant son siège social Immeuble de l'Europe – 62 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 958 506 156.

Les assureurs s'engageant chacun pour leur part et sans solidarité entre eux.

Le 12/05/2023,

Les assureurs attestent que la personne dont l'identité est mentionnée ci-dessus est titulaire du contrat 00/S.20001-001173, pour la période du 01/05/2023 au 30/04/2024.

La présente attestation est valable du 01/05/2023 jusqu'au 30/04/2024 et ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

### ACTIVITÉS GARANTIES

Activités exercées et déclarées dans le domaine de la piscine selon la Nomenclature des activités Piscine ENTORIA n°20200303-1. SEULES SERONT REPUTÉES GARANTIES LES ACTIVITÉS CI-DESSOUS.

### ACTIVITÉS GARANTIES

#### INSTALLATION DE PISCINES TRADITIONNELLES A STRUCTURE BETON

Construction de piscines selon les méthodes traditionnelles béton, du coffrage ou du gunitage.

Coffrage : assemblage de blocs ou panneaux dans lesquels le béton est coulé (piscine en béton coulé).

Gunitage : projection de béton sur une structure en treillis métallique (piscine en béton projeté).

Cette activité comprend les activités du bâtiment suivantes :

- ✓ Fondations – Terrassement,
- ✓ Pool-house inférieur à 40 m<sup>2</sup>, locaux techniques,
- ✓ revêtements non immergés de murs et de sols en matériaux durs (dallage, murets, plages, margelles, clôtures), sauf revêtements à base de résine avec ou sans incorporation de granulats,
- ✓ Enduits hydrofuge, revêtements plastiques d'étanchéité et d'imperméabilisation, stratification (résine avec fibres de verres, gel coat),
- ✓ Plomberie y compris système de filtration, de traitement et chauffage de l'eau (y compris panneaux solaires thermiques)
- ✓ Electricité : Eclairages intégrés, alarmes et systèmes de sécurité, ventilation, déshumidification
- ✓ Aménagement d'espaces verts autour de la piscine et installation de systèmes d'arrosage
- ✓ réalisation de murs de soutènement par enrochement non lié ou par gabions avec remplissage par pierres, pour une hauteur n'excédant pas 3 mètres
- ✓ Installation d'abris-volets et automatismes de protection ou de couverture des piscines
- ✓ Installation de systèmes de sécurité :
  - Barrières de protection conforme à la norme NF P90-306
  - Systèmes d'alarme conforme à la norme NF P90-307
  - Couverture de sécurité conforme à la norme NF P90-308
  - Abris de piscines conformes à la norme NF P90-309

Sont exclus :

- ✗ Réalisation de piscines en pierre, granulat (caoutchouc, pierre), mosaïque, carrelage, y compris étanchéité sous revêtement
- ✗ Application de résine polyuréthane, résine époxy
- ✗ Revêtement immergé en peinture
- ✗ Piscines d'une capacité supérieure à 250 m<sup>3</sup> et /ou d'une profondeur supérieure à 2,5 mètres
- ✗ Piscines à parois de verre (complète ou d'un côté)
- ✗ Technique de géothermie
- ✗ Piscines collectives, municipales ou à usage professionnel

# ATTESTATION D'ASSURANCE BATI PISCINE

## Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire

### ENTRETIEN DE PISCINES (HIVERNAGE, MISE EN EAU, CONTROLES.)

Cette activité comprend :

- ✓ Maintenance, entretien et nettoyage des installations des piscines, spas, hammams, saunas, jacuzzis, limité au lavage des filtres, vérification des niveaux, contrôle et traitement de l'eau, changement de pompes et/ou de filtres
- ✓ Hivernage consistant uniquement en la vidange et la mise en eau des piscines ou à la mise hors gel au moyen d'équipements adaptés

Sont exclus :

- ✗ Entretien sur piscines d'une capacité supérieure à 250 m3 et /ou d'une profondeur supérieure à 2,5 mètres
- ✗ Technique de géothermie
- ✗ Piscines collectives, municipales ou à usage professionnel
- ✗ Réparation des revêtements d'étanchéité

### NEGOCE DE PRODUITS ET D'ACCESSOIRES POUR PISCINES

Cette activité comprend le négoce de :

- ✓ Produits et d'accessoires nécessaires au fonctionnement et l'entretien des piscines, sans réalisation de la mise en œuvre

Sont exclus :

- ✗ Négoce de piscines, spas, hammams, jacuzzis, saunas
- ✗ Système d'alarmes sans pose
- ✗ Matériaux de construction

### ABRIS DE PISCINES

Pose d'abris-volets et automatismes de protection, de couverture, planchers de sécurité des piscines

Installation de systèmes de sécurité respectant les normes suivantes :

- Nf p90-306 pour les barrières de protection
- Nf p90-307 pour les systèmes d'alarme
- Nf p90-308 pour les couvertures de sécurité
- Nf p90-309 pour les abris de piscines

Cette activité comprend les travaux suivants :

- ✓ Tranchées, trous de passages, saignées et raccords
- ✓ Raccordements électriques du matériel

Est exclue :

- ✗ Intervention sur piscines collectives, municipales ou à usage professionnel

# ATTESTATION D'ASSURANCE BATI PISCINE

**Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire**

ENTORIA, 166 rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET

Agissant en vertu de l'autorisation résultant d'une convention de délégation de gestion.

Par la présente attestation, l'Assureur s'engage, conformément au Code des Assurances, à couvrir le risque et les garanties définis :

- aux dernières Conditions particulières en vigueur du contrat n° 00/S.20001-001173
- aux Conditions générales **PROTECT SA BATI PISCINE**

**Avis au Preneur d'Assurance** : Ce contrat est soumis aux lois de la République Française.

Toute réclamation concernant ce contrat doit être en premier lieu adressée à votre assureur-conseil. Si nécessaire, une copie peut être ensuite envoyée, sans préjudice d'intenter une action en justice, à

PROTECT SA

Chaussée de la Jette 221 - 1080 BRUXELLES

## Règlement Général sur la Protection des Données et Loi Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel (ci-après « DCP ») collectées par ENTORIA font l'objet d'un traitement informatique ayant les finalités suivantes : la gestion précontractuelle, la gestion de la relation contractuelle la gestion de l'adhésion au Contrat d'assurance de l'Assuré et de ses bénéficiaires/ayants droit, avant et post adhésion.

Les DCP collectées sont destinées aux services habilités de ENTORIA. Elles seront partagées avec ses partenaires contractuels à des fins de gestion des contrats d'assurance et avec le réassureur le cas échéant. En aucun cas, les DCP collectées ne seront utilisées à d'autres fins et/ou communiquées à d'autres organismes sans recueil du consentement explicite, libre et éclairé de la personne concernée.

Les données recueillies seront conservées par ENTORIA en sa qualité de responsable de traitement, dans le respect des durées de conservation exigées par la réglementation, sans dépasser la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité définie lors de leur collecte, sauf exception légale strictement déterminée.

Les DCP collectées par ENTORIA peuvent faire l'objet d'un transfert auprès d'un tiers situé en en dehors de l'Espace économique Européen. Le transfert est effectué en conformité avec la réglementation applicable afin de garantir un niveau de sécurité adéquat et la protection de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes concernées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données (ci-après « RGPD »), l'Assuré et ses ayants droit/bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des DCP et d'opposition pour des motifs légitimes (notamment en matière de traitement automatisé, y compris le profilage), de limitation du traitement, de décider du sort de ces données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par courrier, accompagné d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante :

« ENTORIA DONNEES PERSONNELLES »

TSA 51234

92308 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

E-mail : [dpo@entoria.fr](mailto:dpo@entoria.fr)

Fait à Lyon, le 12 mai 2023

Pour l'assureur par délégation, Richard Locatelli, Directeur Général adjoint,

